

IP Aquitaine

Bordeaux • Bayonne •
Pau • Périgueux • Agen •
Mont de Marsan • Dax

*Ce qu'il FO retenir
des instances de proximité*



Compte Rendu FO de la double instance du mois d'août et de septembre 2026



Pour la direction : Fabrice Goll (Directeur Régional Nouvelle-Aquitaine), Samuel Bignon (DRH), Nathalie Dubois (IRH), Marie Pouchin (rédactrice en chef), Pascale Lagorce (rédactrice en chef - coordination numérique du réseau France 3), Christine Lehesran (coordinatrice numérique Nouvelle-Aquitaine), Franck Weil (chef de centre), Jérôme Bourdy (responsable IMG et APS) et Estelle Laurent (Déléguee antennes et contenus).

Pour les élus : Sylvie Aman, Sabrina Corrieri, Jules Feron, Boris Chague, et Alexis Dumoulin.

Réunion Août

Point 1 : Expérimentation vidéos verticales

Pascal Lagorce (Rédactrice en chef / coordination numérique du réseau France 3) indique aux élus qu'après des long mois d'expérimentation, et des discussions très productives, et très intéressantes avec les organisations syndicales, l'accord a été signé et est entré en vigueur le 12 juillet, pour une durée allant jusqu'au 12 février 2028. Il s'agit d'un avenant qui étend le champ de l'expérimentation aux 9 autres régions qui n'y étaient pas encore intégrées, avec des règles très précises encadrant les vidéos destinées aux plateformes numériques. Pour l'Aquitaine, cela s'inscrit dans la continuité : elle va prolonger l'expérimentation qu'elle avait engagée aux côtés des 3 autres régions pilotes.

Pascale Lagorce a détaillé les différentes catégories de vidéos verticales présentées dans le tableau ci-dessous (en page 4 de l'avenant 3 accord expérimentation chaîne de fabrication vidéos numériques / [Lien vers l'avenant](#))

Types de vidéos et principaux modes d'organisation du travail :

Type de vidéo	Format / Délai	Tournage	Assemblage / Montage	Validation éditoriale & Publication *	Validation technique & publication *
TYPE 1 <i>Actualité chaude</i>	~1' – 1'30" <i>Immédiat</i>	<i>Journaliste seul</i>	<i>Journaliste (assemblage) + CEN si nécessaire</i>	<i>RCA NUM / CN / RC / RCA</i>	<i>CEN /CN</i>
TYPE 2 <i>Actualité froide courte</i>	~1' – 1'30 <i>1 journée</i>	<i>Journaliste seul</i>	<i>Journaliste (assemblage / sous-titrage) + CEN si nécessaire</i>	<i>RCA NUM / CN / RC / RCA</i>	<i>CEN /CN</i>
TYPE 3 <i>Actualité enrichie</i>	~ 2'30"-3' <i>1,5 à 2 jours</i>	<i>Journaliste seul</i>	<i>Chef monteur + Journaliste (montage & habillage)</i>	<i>RCA NUM / CN / RC / RCA</i>	<i>CEN /CN</i>
TYPE 4 <i>Hors actualité et hors information (programmes & partenariats)</i>	<i>Variable 1 journée</i>	<i>CEN / Animateur / Chargé ou Resp. communication / rédacteur concepteur multimédia / producteur artistique</i>	<i>CEN / Animateur / Chargé ou Resp. communication / rédacteur concepteur multimédia / producteur artistique (assemblage & habillage)</i>	<i>CN</i>	<i>CEN /CN</i>
TYPE 5 <i>Décryptage sur fond vert ou en studio</i>	<i>Variable</i>	<i>Un journaliste est filmé par un chef OPV, un TEVA peut assurer la mise en image via la régie ou une régie de type VMIX.</i>	<i>Les chefs monteurs ou CEN peuvent être amenés à habiller le fond vert via un logiciel de type Adobe Première.</i>	<i>RCA NUM / CN / RC / RCA</i>	<i>CEN /CN</i>

Elle a précisé que pour tous les types de vidéos décrits dans le tableau, les chefs monteurs et les chefs OPS sont concernés pour la partie post-production, si nécessaire.

Les élus ont interrogé la direction sur les rythmes de travail, et la charge de travail des journalistes qui tournent et assemblent des vidéos verticales.

Pascale Lagorce a répondu qu'il n'y avait pas d'obligation, et que le journaliste peut transmettre ses images à un un chargé d'édition numérique (CEN) qui fera l'assemblage.

Concernant la charge de travail, elle précise qu'une "demande a été faite aux RCA numérique et aux CEN de remplir un tableau avec leur semaine type sur 15 jours pour savoir ce qui allait, et ce qui n'allait pas. Et le bilan a été transmis aux organisations syndicales"

Les élus ont également interrogé la direction sur les prochaines formations aux vidéos verticales.

La direction a répondu que la priorité était donnée aux autres régions, qui n'ont pas fait partie de l'expérimentation, et que les prochaines formations devraient pouvoir être possibles en janvier prochain.

La rédactrice en chef précise qu'une réunion concernant les vidéos verticales va être organisée prochainement.

Enfin, la direction a indiqué qu'un point sera fait en instance de proximité tous les trois mois.

Point 2 : Organisation et conditions de travail

1) Bilan de la couverture des incendies cet été :

*Des salariés ont-ils été impactés par les incendies (évacuations, troubles physiques ou psychiques etc.) ?
Quelle organisation du travail et quels moyens techniques et humains déployés sur le terrain et sur site ?
Pourquoi n'y avait-il pas d'équipe de tournage la nuit alors que des salariés étaient volontaires ?
Quelle organisation du travail au web (effectifs et vacations) ?
Le code du travail impose une pause minimale de 20 minutes au bout de 6h de travail d'affilée, les salariés ont-ils pu la prendre ? Les 48h par semaine ont-elles été dépassées pour certains salariés ?*

Concernant l'impact sur les salariés, le directeur régional a répondu aux RP que deux salariés ont été dans l'incapacité de venir travailler une journée.

Il y a également plusieurs salariés qui ont été évacués, Certains étaient en congé, et d'autres étaient en service.

Concernant les troubles psychiques, la direction indique que pendant le pic des incendies, certains salariés ont exprimé des angoisses, notamment liées à la présence de fumées.

Le directeur régional précise que *"pour accompagner les salariés, des points ont été faits à chaque conférence de rédaction sur l'état d'esprit, la santé, le moral des équipes, et nous avons fait en sorte de moduler la présence sur le terrain, notamment sur les zones d'incendie pour limiter l'exposition des salariés,"* Et il a ajouté *"il y a des masques et des dispositifs de protection qui ont été mis à disposition des équipes."*

Concernant L'organisation du travail, la direction indique qu'il y a eu un renfort d'un monteur supplémentaire par jour. Il y a eu également recours au CDD, et certains salariés sont revenus de congé. Des journalistes ont été planifiés en desk afin de soulager les équipes sur le terrain.

Et il y a eu une rotation des équipes allant sur le terrain des incendies.

Pour le direct JT, les effectifs étaient les suivants : 1 chargé de production, 1 présentatrice JT, 1 RCA, 1 RCA/Conseiller de programmes, 1 Technicien Vidéo, 1 OPS, 2 OPV et 1 éclairagiste et 1 maquilleuse + 1 OPV d'Occitanie en renfort.

La direction précise qu'il n'y a pas eu d'équipe de tournage de nuit, car les tournages étaient partagés avec les équipes de France 2 et France info, et ceux sont les équipes de France 2 et France info qui ont effectué les tournages de nuit.

Concernant l'organisation du travail au web, la direction indique qu'il y a eu un renfort d'une journaliste CDD à partir du 25 juillet, ainsi qu'un renfort d'un CEN.

La direction précise que les services Web de Limoges et Poitiers sont venus également en soutien, ainsi que trois journalistes de la coordination centrale.

Concernant les dépassements des 48h de travail hebdomadaire légales, la direction a indiqué que deux salariés étaient concernés, 1 pour une scripte et 1 pour une journaliste, et ces heures reportées sur leur réalisés, et ont bénéficié, le cas échéant, d'heures supplémentaires.

2) Point sur le déménagement des salariés du rez-de-chaussée du bâtiment A vers le 2e étage du bâtiment TVR

Le directeur régional explique aux RP que le déménagement s'est déroulé sans accroc : *"tout le monde a traversé la cour"*, et l'ensemble des salariés a pu s'installer dans ses nouveaux locaux dès la fin du mois de juin. Les aménagements ont été effectués en prenant en compte les souhaits des salariés concernés.

Globalement, les salariés se disent satisfaits de cette nouvelle organisation.

3) Grille de rentrée : quels choix arrêtés à la présentation des JT ?

La rédactrice en chef indique aux élus que les choix arrêtés pour la présentation sont :

Pour l'édition du midi : Elsa Arnould et Vivien Roussel

Pour l'édition du soir : Maria Laforcade et Olivier Prax

Pour le week-end (VSD) : Vincent Dubroca

Et elle précise que les formations aux écrans tactiles vont être effectuées.

4) NoA : quand se termine le 3e COM avec la région ? Pourra-t-il être reconduit ? Sinon, quelles conséquences pour l'activité ?

Pour le directeur régional concernant *"les conséquences sur l'activité, il est encore beaucoup trop tôt pour en parler"*. Il explique aux élus que le COM se termine le 31/12/2027, et, qu'après analyse des textes réglementaires et des directives européennes sur le sujet, le service juridique de France Télévisions a fixé une limite à 10 années de subventions perçues dans le cadre de COM successifs. Étant donné que le premier COM date de 2018, il ne peut pas y avoir un quatrième COM après décembre 2027. Les textes aujourd'hui ne le prévoient pas pour l'instant.

Les élus lui ont demandé ce que représentait ce financement ?

Le directeur régional a répondu que *"c'est autour de 1 million d'euros par an, et cela finance notamment les programmes tels que des captations culturelles, et certains magazines."*

Il précise *"qu'on a six documentaires liés au COM,"* et il précise également *"qu'il y a un paquet d'émissions qui ne sont pas liées au COM, comme par exemple NoA pop, NoA basket, et NoA Week End."*

Il explique également que l'activité dépendra essentiellement des dotations budgétaires attribuées pour 2027.

Réunion de septembre

Point 1 : Sherlock

Déploiement du projet Sherlock : organisation des formations, points de vigilance identifiés avec le nouvel outil

La directrice des antennes et des contenus (DAC) a indiqué aux élus que les formations Sherlock ont commencé depuis le 24 août pour les gestionnaires d'antenne.

Le calendrier des formations va durer jusqu'à la bascule prévue le 5 octobre.

La DAC indique qu'un accompagnement est prévu tout le mois d'octobre, notamment sur les semaines du 5, du 12, et du 19 octobre. Des référents et des formateurs seront mobilisés pour épauler les salariés dans la prise en main du nouvel outil.

Point 2 : Mise à jour DUER

La direction a présenté aux élus la partie du DUER mise à jour concernant le tournage lié à la couverture des feux de forêt.

Dans le document présenté, on peut retrouver les différentes préconisations et moyens de prévention concernant les tournages lors des incendies

Voici le document :

16/03 – Risques liés à l'environnement hostile et catastrophes : Catastrophes naturelles et industrielles



Modalités d'exposition : ■ Tournage lié à la couverture de feux de forêt

Référentiel de prévention :

Moyens Humains	■ Sensibilisation des salariés sur les risques et les conduites à tenir lors de feux de forêt : - Déplacements à véhicules : Anticiper en permanence une voie d'évacuation accessible ; Stationner le véhicule sur des zones froides et dans le sens du départ de façon à pouvoir quitter rapidement les lieux, sans entraver les voies de circulation des secours - Déplacements à pied : il faut veiller à : Ne pas se déplacer dans les zones brûlées (risque de brûlure, risque de chute de plain-pied et de hauteur, arbres et/ou bâtiments...) Respecter les zones et les distances autorisées par le poste de commandement (protection du rayonnement et des fumées / particules) ■ Formation UFTV Face Aux Risques (FAR). ■ Formation à l'évaluation des risques en tournage pour les équipes de reportage.
Moyens Organisationnels	■ Analyse des risques avant tournage avec l'encadrement ■ Signaler obligatoirement sa présence en se rapprochant des autorités et/ou du poste de commandement (SDIS, ...), appréhender la zone avec eux et respecter les consignes données. ■ Consignes aux rédactions et aux collaborateurs sur la couverture des feux de forêt
Moyens Techniques	■ Privilégier les moyens de tournage légers ■ Port des EPI et tenue adaptée

Les élus ont attiré l'attention de la direction sur les EPI (Équipements de protection individuelle), car dans la case "moyens techniques" la nature des EPI n'est pas précisée.

Les élus demandent que le DUER précise clairement la nature des EPI concernés, afin de pouvoir s'assurer que ces matériels sont effectivement mis à disposition des salariés. Il revient en effet à l'employeur de garantir la sécurité de ses équipes, ce qui implique de fournir les EPI appropriés et d'en faire mention explicite dans le document.

L'animateur prévention sécurité a indiqué aux élus que les salariés avaient accès à des kits d'EPI (kits manif) sur tous les sites. Ces kits contiennent différents EPI comme des masques à cartouches, des masques FFP2, des casques, des lunettes, ainsi que du sérum physiologique, etc...

Point 3 : Bilan absentéisme 1er semestre 2026

Le taux moyen d'absentéisme pour l'antenne d'Aquitaine au premier semestre est de 6,74%. Il est en légère baisse (0,14 point par rapport à fin juin 2025).

Le nombre de jours d'absence représentent 11,5 salariés absents du 01/01/2026 au 30/06/26.

Il y a 60,48% de "toujours présent", et 24,6 jours d'absence en moyenne par salarié.

Les élus ont attiré l'attention de la direction sur la différence du nombre de jours d'absence entre la rédaction et l'exploitation. Celle-ci est quatre fois plus importante à la rédaction avec 1504 jours d'absence contre 371 à l'exploitation. Ce qui fait un taux de 9,87 % pour la rédaction et 3,5 % pour l'exploitation.

La direction a répondu aux élus que cette différence s'explique notamment par des arrêts de longue durée à la rédaction. Elle a également ajouté que les chiffres de l'absentéisme devraient diminuer car plusieurs salariés en arrêt de longue durée ont quitté l'entreprise.

Point 4 : RH

Par souci de clarification, serait-il possible d'obtenir une présentation détaillée de l'organisation du service des ressources humaines ? Quelles sont les attributions de chaque interlocuteur afin d'obtenir des réponses adaptées auprès du bon interlocuteur ?

Le DRH indique aux élus que pour les sujets de la gestion administrative et de la paye, les salariés peuvent s'adresser à Isabel Destienne (personnels permanents), et à Céline Serafini (personnels non permanents).

Concernant l'information, le recrutement, la diversité, le handicap, la mutuelle/prévoyance, les déclarations d'accident du travail, l'alternance ou encore la retraite, ils peuvent s'adresser à Nathalie Dubois.

Concernant les stages, les visites médicales, à l'intérim, le planning du service RH, ou encore la mise à jour des affichages obligatoires, ils peuvent s'adresser à Pauline Delangue.

Enfin, le DRH intervient sur le dialogue social, les sujets sensibles, et la rémunération.

Point 5 : Emploi

1) Nombre d'ETP rendus en Aquitaine depuis le début de l'année.

Le DRH a d'abord indiqué aux élus que le budget ETP est un budget Nouvelle Aquitaine qui n'est pas réparti par antenne.

Ensuite, La direction a indiqué que cinq départs en 2026 ne seront pas remplacés dont un poste de JRR numérique, un poste de JRR à Bayonne, deux postes de JRI à Bordeaux et un poste de coordinatrice d'émission.

2) Mouvements et postes à pourvoir en Aquitaine.

Publication des postes d'OPS, JRR (Bordeaux) et JRR (numérique) ?

La direction a répondu que concernant le poste d'OPS, il n'est pas vacant pour l'instant, et elle a ajouté qu'une réflexion était en cours concernant un poste de journaliste rédacteur, un poste de journaliste numérique, et un poste de coordinateur fabrication.

En ce qui concerne les mouvements, Marie Pouchin a pris ses fonctions de rédactrice en chef, le 20 août, et Franck Weil est chef de centre depuis le 1er septembre.

Prochaine réunion le 6 octobre
Vos élus, Elise Daycard et Alexis Dumoulin

